

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <b>USSON-EN-FOREZ</b> <small>VILLAGE SPORT NATURE</small>	<b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</b>	<b>Délibération n° D20240801-12 Du 08 janvier 2024 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – CTM INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE SIEL</b>
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	02.01.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	02.01.2024
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

**Absents :** PITAVY Agnès (1)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – CTM  
INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE  
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE SIEL**

Objet : Adhésion à l'option « Projets énergies renouvelables et réseau de chaleur » dans le cadre de l'adhésion à la compétence SAGE du SIEL-TE Loire.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'une installation photovoltaïque en autoconsommation sur la toiture du futur centre technique municipal. Ce projet sera réalisé en maîtrise d'ouvrage communale.

L'option « Projets énergies renouvelables et réseaux de chaleur » de la convention SAGE permet à la commune de demander au SIEL-TE Loire de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture du futur centre technique municipal.

L'adhésion à ce service s'élève à **8,5%** du montant d'investissement du projet.

Le montant du projet est estimé à :

	<b>Montant €HT</b>
<b>Travaux</b>	50 000.00 €
<b>MOE 8.5%</b>	4 250.00 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>54 250.00 €</b>

Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser sera donc de : **4 250 €HT**.

Les modalités d'intervention du SIEL sont précisées dans la convention annexée à la présente note et permettent à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement du SIEL pour :

- La réalisation d'un cahier des charges de consultation d'entreprises ;
- L'assistance à la rédaction des dossiers de subvention ;
- L'aide à l'analyse des offres ;
- Le suivi du chantier et l'aide à la réalisation des opérations de réception.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

\_ **approuve** l'estimation de la contribution prévisionnelle de la commune, étant entendu que sa contribution définitive sera ajustée en fonction du chantier et des subventions réellement obtenues,

\_ **demande** au SIEL, dans le cadre de l'adhésion à l'option « Projets énergies renouvelables et réseaux de chaleur » de la convention SAGE de ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune avant exécution.

\_ **autorise** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Fait à Usson en Forez, le 09 janvier 2024.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------